Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 022-212201826-20260605-CM_05_06_26_008-DE

Mairie de Plélo - Place du 11 novembre - 22170 PLÉLO
☎ 02 96 79 53 53 - ✉ mairie@plelo.fr
Site internet : **www.plelo.fr**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLÉLO

Séance du 5 juin 2026

Date de la convocation : 29 mai 2026
Date d'affichage : 12 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de Plélo se sont réunis à la mairie sous la présidence de M. Jérémy MEURO, maire.

Présents :
Jérémy MEURO – Patrick BRIGANT - Sandrine GUILLAUME – Christian CORBEL – Sophie AUFFRAY Jean-Pierre BALLOUARD - Laure FINGOLO - Erwan CAMUS - Jean-Christophe BARBOT - Mikaël CORBEL Laëtitia CORNILY - Annyvonne CORBEL – Jeanne-Noëlle LAMOUR - Guillaume LE COMTE - Guillaume LE COQÛ Philippe LE GUEN - Marine MALARGÉ - Jean-François LE FLOCH - Stéphanie MORVAN - Loïc SORIN
Absents et représentés :
Gwendoline GUÉGAN qui a donné pouvoir à Erwan CAMUS
Laurie LÉARD qui a donné pouvoir à Sophie AUFFRAY
Gaëlle ROUTIER qui a donné pouvoir à Jean-François LE FLOCH
Secrétaire de séance : Laure FINGOLO

DÉLIBÉRATION 05-06-26-008

Objet de la délibération : Budget communal – Approbation du CFU 2025

M. le Maire rappelle que par la délibération n°23-04-26-002 du Conseil Municipal du 23 avril 2026 l'assemblée délibérante a approuvé le CFU 2025.
Toutefois, à la demande de la Préfecture, il est nécessaire de réapprouver le CFU 2025 du budget communal pour que le CFU 2025 du lotissement Le Clos des Charmes soit valide.
Le CFU du budget communal 2025 fait donc état de 2 540 755,20 € de dépenses de fonctionnement et de 3 290 145,55 € de recettes de fonctionnement soit un excédent de clôture de 749 390,35 € augmenté de l'excédent antérieur cumulé de 1 220 229,10 € soit un résultat de clôture de 1 969 619,45 €.
La section d'investissement fait état de 2 646 361,59 € de dépenses et de 1 788 830,14 € de recettes, d'où un déficit de clôture de 857 531,45 € corrigé de l'excédent antérieur cumulé qui s'élevait à 611 818,72 €. Le déficit de clôture s'élève donc 1 469 350,17 €.
Conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT, le maire quitte la salle au moment du vote. Le conseil municipal siège alors sous la présidence de M. Patrick BRIGANT.
Entendu l'exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à main levée des membres présents ou représentés, M. le Maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote :

- approuve le CFU 2025 du budget COMMUNAL de la commune de PLÉLO par 18 voix POUR et 4 abstentions (Jean-François LE FLOCH-Gaëlle ROUTIER-Stéphanie MORVAN-Loïc SORIN)
- donne pouvoir à M. le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire ,
Jérémy MEURO

La secrétaire de séance
Laure FINGOLO